

**COURSE & MARCHE OCTOBRE ROSE 2023  
DE LA VILLE DE VAIRES-SUR-MARNE (77)**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Samedi 7 octobre 2023, à 10h00  
Organisateur : Ville de Vaires-sur-Marne**

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ...../...../...../...../.....

Date de naissance : .....

E-mail : .....@.....

Assurance responsabilité civile : .....N° d'adhérent : .....

**Je déclare sur l'honneur :**

- L'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus,
- Prendre connaissance du règlement et de le respecter lors de la manifestation.

Fait à : .....

Date : ...../...../2023

Signature :

# Octobre rose

samedi 7 octobre / Parvis de l'Hôtel de Ville



Départ: 10h  
Course Octobre Rose : 2,5 kms (2 tours)  
Marche Octobre Rose : 1,25 km (1 tour)

Vaires-sur-Marne

**COURSE & MARCHÉ OCTOBRE ROSE**  
**SAMEDI 7 OCTOBRE 2023**

**REGLEMENT**

**Préambule :**

Le présent règlement s'applique à la manifestation solidaire dénommée « Course & Marche Octobre Rose » de la ville de Vaires-sur-Marne.

Cette manifestation s'inscrit dans une programmation générale d'événements et manifestations organisés par la Ville de Vaires-sur-Marne tout au long du mois d'octobre afin de soutenir la lutte contre le Cancer du sein.

**Article 1 - ORGANISATEUR :**

Cette manifestation est organisée par **La Commune de Vaires-sur-Marne** dont le siège social est situé au 26, boulevard de Lorraine 77360 Vaires-Sur-Marne, et soumise au contrôle de l'Organisateur. Les décisions prises par l'Organisateur ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Le service Événementiel de la Commune de Vaires-sur-Marne est le service porteur de la manifestation. Il peut être joint par téléphone au 01 64 72 45 45 ou par mail à l'adresse [festivites@vairossurmarne.fr](mailto:festivites@vairossurmarne.fr)

**Article 2 – LA MANIFESTATION :**

La Course & Marche Octobre Rose est une course symbolique afin de sensibiliser le plus grand nombre. Deux parcours sont ainsi proposés. La Marche se fera sur un tour, soit 1 km 25 et la Course s'effectuera sur 2 tours soit 2 kms 50.

**Article 3 - HORAIRES ET LIEU :**

La Course & Marche Octobre Rose aura lieu le samedi 7 octobre 2023, à 10h00.

Le circuit : départ du parvis de l'Hôtel de Ville, boulevard de Lorraine, rue Paul Algis jusqu'au rond-point Victor Hugo, avenue Jean Jaurès jusqu'au rond-point du Général de Gaulle et retour devant l'Hôtel de Ville.

**Article 4 – CONDITION DE PARTICIPATION :**

La Course & la Marche Octobre Rose est ouverte à toute personne en capacité de réaliser la distance annoncée. Cet événement étant une « course » au sens symbolique, il ne s'agit pas d'une compétition. Le certificat médical n'est ainsi pas demandé. L'acceptation du règlement par le participant décharge et libère entièrement l'Organisateur de toute responsabilité en cas de problème.

Catégories d'âge : la Course & Marche Octobre Rose est accessible à toute personne en capacité de réaliser la distance annoncée, à partir de 16 ans. Les mineurs sont autorisés à participer à la manifestation sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée. Les mineurs de moins de 16 ans peuvent participer à la manifestation sous réserve d'être accompagné par une personne ayant autorité parentale.

**Article 5 – MODE D’INSCRIPTION :**

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, à l’adresse mail suivante : [festivites@vairesurmarne.fr](mailto:festivites@vairesurmarne.fr) ou le jour de la Course & Marche Octobre Rose.  
L’inscription est gratuite.

**Article 6 – SECURITE :**

L’organisateur déploiera un dispositif prévisionnel de secours afin de garantir la sécurité et l’assistance médicale des coureurs, avec notamment la présence d’un médecin et d’agents de la police municipale. Des signaleurs bénévoles seront présents sur le circuit et les services de secours (SDIS) et Police nationale seront prévenus de la tenue de cette manifestation.  
Les blessés ou malades seront pris en charge par un médecin.  
Toutefois, chaque participant a l’obligation d’apporter son assistance à un concurrent victime d’un accident jusqu’à l’arrivée des secours.

**ARTICLE 7 – ASSURANCE, RESPONSABILITE ET COMPORTEMENT :**

L’organisateur a souscrit une police d’assurance responsabilité civile auprès de SMACL Assurances pour couvrir la manifestation. Les participants possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.  
L’organisateur décline toute responsabilité dans l’éventualité d’un accident ou d’une défaillance des participants du fait de problème de santé. Les participants assument pleinement la responsabilité de leur participation et s’engagent à ne lancer aucun recours contre l’organisateur en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la manifestation. L’organisateur ne peut être tenu responsable en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

**ARTICLE 8 – REMERCIEMENTS :**

Chaque participant se verra remettre une boisson et une collation à la fin de la manifestation afin de les remercier de sa participation. Un petit goodies pourra également lui être distribué par l’organisateur.

**ARTICLE 9 – ANNULATION :**

L’organisateur se réserve le droit d’annuler la course en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de sa volonté. Alternativement, l’organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.  
L’organisateur se réserve également le droit d’annuler la manifestation en cas de toute circonstance mettant en danger la sécurité des participants.

**ARTICLE 10 – DROIT A L’IMAGE :**

En participant à l’épreuve, chaque participant donne expressément son accord pour l’utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.  
Le fait de m’inscrire à la Course & Marche Octobre rose de Vaires-sur-Marne entraîne mon adhésion au présent règlement.

J’atteste avoir pris connaissance du règlement général et m’engage à le respecter.

Fait à : .....

Date : ...../...../2023

Signature :